



Canadian Council of Ministers  
of the Environment      Le Conseil canadien  
des ministres  
de l'environnement

## **RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS OUTIL D'ÉVALUATION DE PRODUIT**

**– GUIDE DE L'UTILISATEUR –**

**PN 1402**

Le présent document d'orientation, accompagné d'un outil d'évaluation de produit sous forme de grille Excel pour la mise en application de la responsabilité élargie des producteurs (REP), a été élaboré par Marbek Resource Consultants Ltd. en vertu d'un contrat avec le CCME. Le format original du document d'orientation a été modifié par le CCME.

© Conseil canadien des ministres de l'environnement 2008

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
Objectifs.....	1
Le présent document.....	1
<b>APERÇU</b> .....	<b>2</b>
<b>ÉTAPE 1 : PONDÉRATION</b> .....	<b>4</b>
1A) Pointage dans la catégorie principale .....	4
1B) Pondération des critères individuels .....	5
<b>ÉTAPE 2 : CATÉGORIES</b> .....	<b>5</b>
2A) Examen de la liste des produits-candidats et des catégories-candidates .....	6
2B) Modification des produits et des catégories de produits candidats .....	6
<b>ÉTAPE 3 : POINTAGE</b> .....	<b>6</b>
3A) Pointage : répercussions sur l'environnement .....	7
3B) Pointage : Responsabilité élargie des producteurs .....	10
3C) Pointage : intérêt public et politique, et état de préparation de l'industrie .....	12
<b>Références</b> .....	<b>14</b>

## **INTRODUCTION**

Le présent document d'orientation a été conçu à l'initiative du Groupe de travail du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) sur la responsabilité élargie des producteurs (GTREP). Le mandat du GTREP est de donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de REP et de gérance des produits au Canada. Dans le cadre de ce mandat, le GTREP a supervisé l'élaboration d'un outil d'évaluation de REP, conçu sous forme de grille Excel, laquelle accompagne le présent document d'orientation. Le GTREP souhaite rendre cet outil accessible aux décideurs partout au Canada, ceci afin de les aider à identifier les produits candidats qui devraient obtenir priorité en matière de programmes de REP.

### **Objectifs**

Le présent outil d'évaluation vise à déterminer s'il est pertinent ou non d'avoir recours à la REP dans la gestion d'un produit en fin de cycle de vie. Il peut être utilisé de deux façons :

- pour un seul produit candidat (ou une famille de produits connexes) : afin de déterminer si la REP est un programme approprié (selon le résultat obtenu, sur un total de 100 points);
- pour une liste de produits candidats (ou des familles de produits connexes) : afin de classer par ordre de priorité une liste de produits candidats, pour déterminer lequel ou lesquels, parmi ceux-ci, sont les mieux adaptés à la REP (résultats les plus élevés sur un total de 100 points).

### **Le présent document**

Le présent document d'orientation décrit une méthode visant à faciliter le repérage des produits candidats prioritaires pour les programmes de REP. Il accompagne un outil d'évaluation, lequel, par des questions (critères), permet à l'utilisateur d'évaluer de façon systématique la pertinence de soumettre un ou plusieurs produits candidats à un programme de REP. Cet outil se veut flexible : il permet de tenir compte des réalités uniques à chaque utilisateur.

## **APERÇU**

Les étapes suivantes font l'objet d'une description dans le présent document :

### **Étape 1 : Procédez à un examen des critères et déterminez-en l'importance relative**

Les critères sur lesquels se fondent le présent outil d'évaluation se divisent en trois groupes :

- Groupe 1 : Répercussions sur l'environnement
- Groupe 2 : Responsabilité élargie des producteurs
- Groupe 3 : Intérêt public et politique, et état de préparation de l'industrie

L'utilisateur doit tout d'abord procéder à un examen des principaux *groupes de critères*, puis déterminer le nombre de points (le « poids ») qui sera alloué à chaque groupe. L'utilisateur peut soit accepter la pondération que l'outil attribue par défaut à chaque groupe de critères, soit la modifier.

Ensuite, l'utilisateur doit analyser les *critères individuels propres à chaque groupe* et déterminer le poids attribué à chacun. Une fois de plus, l'utilisateur a le choix d'accepter la pondération que l'outil attribue par défaut à chaque critère ou de modifier celle-ci.

### **Étape 2 : Sélectionnez les produits candidats ou les catégories de produits candidats**

À cette étape, l'utilisateur doit définir le champ d'application de l'évaluation. L'outil d'évaluation propose une liste de produits et de catégories de produits candidats, que l'on retrouve dans la colonne de gauche de la feuille de calcul. Cette liste ne figure qu'à titre indicatif. En effet, elle peut au besoin être modifiée par l'utilisateur, qui peut tout aussi bien y inscrire de nouveaux produits qu'ignorer ou retirer de la liste certains produits qu'il ne souhaite pas évaluer.

### **Étape 3 : Évaluez chaque produit candidat**

L'étape finale consiste à accorder une note entre 1 et 5 à chaque produit (ou catégorie de produits) vis-à-vis chaque critère du présent outil d'évaluation. Pour faciliter cette tâche, un guide de notation et des indicateurs détaillés sont proposés à l'utilisateur. Ce dernier saisit la note dans le champ approprié de la feuille de calcul, et une note pondérée est automatiquement calculée.

Vous pouvez consulter à l'annexe 1 (verso) la représentation graphique du présent aperçu; vous trouverez dans les sections subséquentes plus de détails au sujet des trois étapes résumées précédemment.

### Annexe 1 : Aperçu des étapes

Étape 1A →	Groupes de critères	Répercussions sur l'environnement								Responsabilité élargie des producteurs (REP)								Intérêt public et politique, et état de préparation de l'industrie						Pointage total (sur 100)
	Nombre de points pour le groupe de critères (sur 100)	50								40								10						
Étape 1B →	Sous-groupe de critères	Impact sur le plan de la toxicité, ou danger potentiel				Impact à l'échelle planétaire		Impact lié au volume ou au poids du flux de déchets		Ressource		Produit		Écoconception		Intérêt public		Intérêt des producteurs		Intérêt politique				
	Critère	Est-ce que le produit, ses composantes ou ses sous-produits contiennent des substances toxiques ou des substances pouvant être dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine?	Est-ce que les effets sur l'environnement ou la santé humaine sont susceptibles d'être de longue durée?	Serait-il possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la prise en charge du produit par un programme de REP?		Est-ce que ce produit représente une fraction importante, en volume, du flux de déchets urbains? <i>OU Est-ce que ce produit représente une fraction importante, en poids, du flux de déchets urbains?</i>		Est-ce qu'il s'agit d'une ressource qui, à l'heure actuelle, n'est pas recyclée, réutilisée ou autrement remise en marché après utilisation?		S'agit-il d'un produit nuisible du point de vue de salubrité publique, de sa collecte porte-à-porte ou de toute autre difficulté liée à l'infrastructure? Sinon, la mise en marché du produit recueilli engendre-t-elle des problèmes?		Des produits de même nature sont-ils pris en charge par un programme de REP?		Est-il possible que la prise en charge par un programme de REP encourage la reformulation du produit (écoconception), ceci afin de réduire l'utilisation de matériaux, de ressources et de substances toxiques, en plus de limiter la production de déchets, dangereux ou non?		La population est-elle en faveur de la mise en place d'un programme de REP pour ce produit?		Pour ce produit, les producteurs semblent-ils prêts à mettre un programme de REP en place?		Le programme suscite-t-il un intérêt politique?				
Étape 2 →	Pointages possibles pour chaque critère	Pointage sur une échelle de 1 à 5		Pointage sur une échelle de 1 à 5		Pointage sur une échelle de 1 à 5		Pointage sur une échelle de 1 à 5		Pointage sur une échelle de 1 à 5		Pointage sur une échelle de 1 à 5		Pointage sur une échelle de 1 à 5		Pointage sur une échelle de 1 à 5		Pointage sur une échelle de 1 à 5		Pointage sur une échelle de 1 à 5				
	Pondération du critère	50%		20%		10%		20%		25%		25%		25%		25%		33,33%		33,33%		33,33%		
Étape 3 →	Produits candidats	Pointage	Pointage pondéré	Pointage	Pointage pondéré	Pointage	Pointage pondéré	Pointage	Pointage pondéré	Pointage	Pointage pondéré	Pointage	Pointage pondéré	Pointage	Pointage pondéré	Pointage	Pointage pondéré	Pointage	Pointage pondéré	Pointage	Pointage pondéré	Pointage	Pointage pondéré	
	secteur automobile																							
	automobiles	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	antigel	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	huiles, contenants d'huile et filtres à huile	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	pneus et chambres à air	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	autre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	<b>matériaux de construction/démolition</b>																							
	agrégats	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	matériaux de construction	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	matériaux d'asphalte	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	cloisons sèches	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	bois	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	autre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	autre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	<b>produits électroniques</b>																							
	<b>équipements électriques</b>																							
	outils électriques et électroniques	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	équipement de surveillance	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	petits appareils électroménagers	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	gros appareils électroménagers	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	autre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	<b>électronique</b>																							
	équipements audios et vidéos	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	équipements de communication	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	produits informatiques et électroniques	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	équipements récréatifs (consoles de jeu, etc.)	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
	autre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	

## ÉTAPE 1 : PONDÉRATION

**Objectif** : La pondération permet d'évaluer de façon efficace une longue liste de produits candidats à l'aide d'un ensemble de critères prédéfinis et d'accorder plus de poids à certains critères considérés comme particulièrement significatifs.

**Méthode** : Le présent outil d'évaluation se veut flexible : il a été conçu afin que ses utilisateurs aient la possibilité d'ajuster la pondération en fonction de leurs besoins. Il faut d'abord procéder à un examen des critères, puis prendre connaissance de la pondération octroyée par défaut et ensuite modifier cette pondération si nécessaire.

Cette étape comprend deux tâches : A) Les trois principaux groupes de critères, figurant sur une rangée dans l'outil, sont associés à un certain nombre de points et, ensemble, les points octroyés à chacun de ces trois groupes totalisent 100; B) chaque critère est associé à une pondération spécifique.

Les trois principaux groupes de critères sont :

- Groupe 1 : Répercussions sur l'environnement
- Groupe 2 : Responsabilité élargie des producteurs
- Groupe 3 : Intérêt public et politique, et état de préparation de l'industrie

Étape 1A : L'utilisateur doit d'abord passer en revue les trois principaux groupes de critères susmentionnés, puis accepter ou modifier le nombre de points attribué à chacun de ces groupes (ce nombre se trouve dans les champs de couleur blanche adjacents au sous-titre « Nombre de points pour le groupe de critères »). Pour accepter le nombre de points octroyé par défaut, il suffit à l'utilisateur de le laisser tel quel. Pour le modifier, il doit inscrire le nombre de points désiré suivant la démarche décrite en 1A.

Étapes 1B : L'utilisateur doit ensuite revoir tous les critères individuels figurant sur une rangée dans l'outil d'évaluation. Puis, soit il sélectionne, soit il accepte la pondération attribuée par défaut dans le champ de couleur blanche adjacent au sous-titre « Pondération des critères ». Au total, onze critères doivent être évalués. Pour accepter la pondération attribuée par défaut, il suffit à l'utilisateur de la laisser telle quelle. Pour des précisions concernant la façon de changer la pondération par défaut, consultez la section 1B.

**Renseignements supplémentaires** : Lorsque vous examinez le nombre de points et la pondération accordés, prenez en considération qu'ils ont été attribués en fonction, premièrement, des avis donnés par les intervenants interrogés et, deuxièmement, de la rétroaction du groupe de travail sur la REP du CCME. Les principes d'efficacité et d'efficience ont été d'une importance primordiale dans l'attribution des pointages/pondérations.

### 1A) Pointage dans la catégorie principale

Après examen, vous avez le choix d'accepter ou de modifier le nombre de points attribué par défaut aux trois catégories principales de critères. Le total des points pour ces trois groupes est de 100. Ainsi, les proportions octroyées par défaut peuvent être modifiées par l'utilisateur, pourvu

que la somme des points pour les trois groupes soit égale à 100. La pondération attribuée par défaut aux trois groupes de critères est la suivante :

Groupe 1 : Répercussions sur l'environnement : 50 points;

Groupe 2 : Pertinence du programme de responsabilité élargie des producteurs pour les produits : 40 points;

Groupe 3 : Intérêt public et politique, et état de préparation de l'industrie: 10 points.

## **1B) Pondération des critères individuels**

Après examen, vous avez le choix d'accepter ou de modifier la pondération attribuée par défaut à chacun des critères individuels. Sur la feuille de calcul, la pondération des critères individuels figure dans les champs de couleur blanche de la rangée 7, et représente un certain pourcentage du total des points pour cette catégorie. Par exemple, on alloue le même pourcentage, soit 25 %, à chacun des quatre critères individuels composant le groupe 1 – Répercussions sur l'environnement (qui se voit attribuer par défaut 50 points, ou le nombre de points déterminé par l'utilisateur en 1A). Toutefois, si besoin est, cette pondération peut être modifiée par l'utilisateur, pourvu que la somme des quatre pourcentages soit égale à 100 %.

*Prenez note que si la pondération d'un critère individuel est modifiée (rangée 7 de la grille Excel), le résultat sera automatiquement calculé à partir des nouvelles données figurant dans les cellules de la colonne se trouvant sous chaque critère. Aucune autre intervention n'est nécessaire.*

## **ÉTAPE 2 : CATÉGORIES**

**Objectif** : L'examen des catégories (de produits-candidats) permet à l'utilisateur de ne retenir que les produits qu'il souhaite évaluer (par exemple, l'utilisateur n'a pas à évaluer un produit pour lequel l'autorité compétente a déjà mis sur pied un programme de REP ou prévoit en constituer un).

**Méthode** : Le présent outil d'évaluation se veut flexible et a été conçu afin de permettre à ses utilisateurs d'adapter la liste à leurs besoins. Les utilisateurs peuvent choisir ou modifier les catégories de produits candidats qu'ils souhaitent évaluer. Cette méthode comporte deux sous étapes :

Étape 2A : Procédez à un examen de la liste de produits candidats ou de catégories;

Étape 2B : Apportez les modifications nécessaires aux catégories de produits candidats.

Des précisions au sujet de ces sous-étapes sont fournies dans la suite du présent document.

**Renseignements supplémentaires** : Lorsque vous procédez à un examen des catégories, prenez en considération que la liste de produits candidats que l'outil d'évaluation propose est fondée sur les avis donnés par les intervenants, notamment au cours d'un atelier national sur la REP, et sur la rétroaction du groupe de travail sur la REP du CCME. La présente liste se veut souple : elle

permet aux utilisateurs d'ajouter de nouveaux produits ou simplement d'ignorer ceux qu'ils choisissent de ne pas évaluer.

## **2A) Examen de la liste des produits-candidats et des catégories-candidates**

À cette étape, l'utilisateur doit définir le champ d'application de l'évaluation. Il est particulièrement important de déterminer quelles sous-catégories ou « familles » de produits on veut évaluer. Par exemple, un décideur pourrait songer à un programme de REP pour les appareils électroniques. Il devra alors déterminer quels produits feront partie de la catégorie des appareils électroniques, et si cela correspond à la liste présentée par défaut. Il est particulièrement important de retenir les familles de produits pour lesquelles le volume et les caractéristiques de manutention sont compatibles avec un système de REP multi-produits. Dans les cas où il est judicieux de le faire, mettre en œuvre la REP pour une famille de produits pourrait donner de meilleurs résultats qu'un programme visant un seul produit, en plus de permettre d'accroître l'efficacité du programme.

De même, l'utilisateur n'a pas à évaluer un produit pour lequel l'autorité compétente a déjà mis sur pied un programme de REP ou prévoit en constituer un.

## **2B) Modification des produits et des catégories de produits candidats**

Pour apporter un changement à la liste des produits candidats, inscrivez le mot « autre » dans toutes les catégories voulues, puis saisissez le nom du nouveau produit. Prenez note, toutefois, que le présent outil ne permet pas l'insertion de rangées additionnelles; en effet, aucune formule de calcul n'y serait alors associée. Ainsi, pour toutes les catégories, les produits supplémentaires ne peuvent être ajoutés que dans la rangée « autre », *à moins que l'utilisateur ne soit très familier avec le programme Excel et puisse alors copier les formules dans les nouveaux champs générés par l'insertion de rangées additionnelles*. Pour contourner ce problème, vous pouvez utiliser jusqu'à dix rangées supplémentaires portant la mention « autre » que vous trouverez à la fin de la feuille de calcul; vous n'avez qu'à insérer dans ces champs les produits candidats que vous désirez ajouter. Vous pouvez supprimer un ou plusieurs produits figurant dans les rangées, et ce, sans que le calcul dans les champs qui restent ne soit affecté.

## **ÉTAPE 3 : POINTAGE**

**Objectif :** L'attribution d'un pointage à chaque produit permet d'en évaluer de façon systématique la compatibilité avec la REP.

**Méthode :** Pour chaque critère figurant dans la partie supérieure de la grille (selon l'axe horizontal), accordez à chaque produit un nombre de points sur une échelle de 1 à 5, en vous fondant sur les indicateurs présentés aux pages suivantes. Saisissez les pointages dans *le champ ombragé de couleur blanche situé sous chaque critère, dans la rangée appropriée, pour tous les produits qui seront notés*. Le total des points accordés à chacun des produits sera calculé automatiquement en fonction de la pondération définie en 1A et 1B et apparaîtra dans le champ immédiatement à droite du pointage inscrit. Le pointage total attribué à chaque produit apparaîtra dans la colonne à droite complètement de la feuille de calcul. Si vous utilisez l'outil pour

comparer des produits, la priorité pour les programmes de REP sera accordée aux produits ayant obtenu les résultats les plus élevés (sur un total de 100 points) au terme de la démarche de pointage. Si vous utilisez cet outil pour déterminer si un produit convient ou non à la REP, vous pouvez considérer que celle-ci est très appropriée pour tout produit ayant obtenu un résultat de 75 points ou plus.

Pour le pointage, l'utilisateur peut procéder de deux façons :

1. Un produit à la fois, en évaluant tous les critères (selon l'axe horizontal). Avantages : les caractéristiques du produit sont bien présentes à l'esprit de l'utilisateur au moment d'accorder les points pour chacun des critères.
2. Un critère à la fois, en évaluant tous les produits. Avantages : évaluer le même critère pour un produit après l'autre permet de comparer de manière plus juste les produits entre eux.

**Renseignements supplémentaires** : Lorsque vous évaluez les critères, gardez à l'esprit que le présent outil a été conçu afin de juger de la pertinence de la REP pour divers produits. Ainsi, une note élevée sur l'échelle de 1 à 5 indique que l'utilisateur considère qu'il est très pertinent de soumettre le produit à un programme de REP, et une note faible, qu'un programme de REP est au contraire peu pertinent. Pour chaque résultat, vous trouverez dans la suite de ce document un barème pour vous guider dans le processus de prise de décision, ainsi que des indicateurs, le cas échéant. Vous trouverez des références à la suite du guide de pointage.

L'évaluation touche trois groupes représentant les principales catégories de critères. Ces groupes sont :

- Répercussions sur l'environnement
- Pertinence du programme de responsabilité élargie des producteurs pour les produits
- Intérêt public et politique, et état de préparation de l'industrie

La catégorie des répercussions sur l'environnement comporte quatre critères, celle de la pertinence du programme de responsabilité élargie des producteurs en compte autant; finalement, la catégorie Intérêt public et politique, et état de préparation de l'industrie comprend 3 critères, pour un total de 11 critères à évaluer.

### **3A) Pointage : répercussions sur l'environnement**

Cette catégorie comprend quatre critères. Vous trouverez dans la suite de ce guide des recommandations pour l'attribution d'un pointage à chaque produit candidat. De plus, le cas échéant, des indicateurs vous sont proposés entre parenthèses à côté de chaque pointage. Saisissez chaque pointage dans la grille Excel, dans le champ de couleur blanche adjacent au produit évalué, juste sous le critère applicable. Vous trouverez à l'annexe A une liste de références.

Voici une liste de méthodes proposées pour cette étape de l'évaluation :

- recours à des experts à l'interne ou à l'externe (consultants);

- utilisation de statistiques (à l'échelle provinciale ou nationale) (voir l'annexe A du présent document);
- analyse des données sur l'élimination des déchets urbains (communiquez avec les responsables dans les grandes municipalités afin d'obtenir ces données);
- vérification du flux des déchets à l'interne ou à l'externe (consultants).

**1. Est-ce que le produit, ses composantes ou ses sous-produits contiennent des substances toxiques ou des substances pouvant être dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine?**

Lorsque vous évaluez ce critère, tenez compte des composantes ou substances connues utilisées dans la *fabrication* du produit et qui pourraient avoir des répercussions sur l'utilisation/la réutilisation du produit ou sa gestion en fin de cycle de vie (par exemple, des substances toxiques comme le mercure, qui entre dans la fabrication des thermomètres, ou le cadmium et le plomb, qui sont utilisés dans la production de nombreux appareils électroniques). Tenez compte également des produits qui font intervenir des substances dangereuses au cours de leur *utilisation* (tels que les produits de nettoyage, la peinture, les pesticides ou autres composés chimiques et les produits pétroliers). De plus, évaluez la probabilité que ces substances aient des effets sur l'environnement ou sur la santé humaine par suite de leur fabrication, de leur utilisation/réutilisation ou de leur gestion en fin de cycle de vie (par exemple, demandez-vous à quel point le produit est répandu sur le marché et quels processus de gestion de fin de cycle de vie sont en place sur votre territoire).

1 = Les risques potentiels associés à ce produit sont très faibles (le produit a une présence très limitée sur le marché, ou alors rien n'indique l'existence d'effets nocifs sur l'environnement ou sur la santé humaine découlant de l'utilisation, de l'élimination ou du recyclage de ce produit).

2 = Les risques potentiels associés à ce produit sont faibles (le produit est présent sur le marché, mais sans être répandu, ou alors peu d'éléments indiquent l'existence d'effets nocifs sur l'environnement ou sur la santé humaine découlant de l'utilisation, de l'élimination ou du recyclage de ce produit).

3 = Les risques potentiels associés à ce produit sont modérés (le produit est répandu sur le marché et les éléments d'information dont on dispose n'établissent pas clairement si l'utilisation, l'élimination ou le recyclage du produit a ou non des effets indésirables sur l'environnement ou sur la santé humaine).

4 = Les risques potentiels associés à ce produit sont importants (le produit est répandu sur le marché et il est possible qu'il ait des effets nocifs sur l'environnement ou sur la santé humaine; le produit ou ses composantes pourraient par exemple contenir une substance figurant sur la LIS).

5 = Les risques potentiels associés à ce produit sont très importants (le produit est répandu sur le marché et il a des effets nocifs sur l'environnement ou sur la santé humaine; le produit ou ses composantes pourraient par exemple contenir une substance toxique au sens de la LCPE).

**2. Est-ce que les effets sur l'environnement ou la santé humaine sont susceptibles d'être de longue durée?**

Lorsque vous évaluez ce critère, tenez compte de l'exposition ou des répercussions découlant des effets analysés précédemment pour le critère 1 et pouvant survenir au cours de la fabrication du produit (émissions ou utilisation d'une substance donnée comme matière première), de son utilisation/de sa réutilisation (émissions, etc.) ou de sa gestion en fin de cycle de vie (recyclage ou possibilité de lessivage au site de décharge ainsi que de contamination du sol ou des eaux souterraines).

1 = La durée prévue des effets peut être considérée comme temporaire (les répercussions connexes sur l'environnement disparaîtraient en quelques heures).

2 = La durée prévue des effets peut être considérée comme étant à court terme (les répercussions connexes sur l'environnement disparaîtraient en quelques jours).

3 = La durée prévue des effets peut être considérée comme étant à moyen terme (les répercussions connexes sur l'environnement persisteraient plusieurs semaines).

4 = La durée prévue des effets pourrait être considérée comme étant à long terme (les répercussions connexes sur l'environnement persisteraient plusieurs mois).

5 = La durée prévue des effets est considérée comme étant à long terme (au minimum 6 mois à un an pour les répercussions sur l'eau, le sol ou les sédiments : substances « persistantes » au sens de la Politique de gestion des substances toxiques d'Environnement Canada).

**3. Ce produit génère-t-il des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment au cours de sa fabrication, de son utilisation ou de sa gestion en fin de cycle de vie, et serait-il possible de réduire ces émissions grâce à la prise en charge du produit par un programme de REP?**

Lorsque vous évaluez ce critère, prenez en considération les émissions de GES liées à la mise en décharge et à la collecte des ordures qui pourraient être évitées. Voyez également si la collecte, le transport et le retraitement des produits recyclés produiraient la même quantité d'émissions de GES ou davantage (ce qui pourrait dépendre des systèmes et infrastructures en place pour le recyclage, ainsi que de la superficie du territoire concerné).

1 = Pour ce produit, un programme de REP n'entraînerait aucune réduction substantielle de la quantité nette d'émissions de GES.

2 = Pour ce produit, un programme de REP entraînerait probablement une faible réduction de la quantité nette d'émissions de GES.

3 = Pour ce produit, un programme de REP entraînerait probablement une réduction modérée de la quantité nette d'émissions de GES.

4 = Pour ce produit, un programme de REP entraînerait probablement une importante réduction de la quantité nette d'émissions de GES.

5 = Pour ce produit, un programme de REP entraînerait probablement une très importante réduction de la quantité nette d'émissions de GES.

**4. Est-ce que ce produit représente une fraction importante, en volume, du flux de déchets urbains?**

OU

Est-ce que ce produit représente une fraction importante, en poids, du flux de déchets urbains?

Lorsque vous évaluez ce critère, veuillez tenir compte *à la fois* du poids et du volume; ensuite, veuillez saisir le plus élevé des deux pointages dans la grille de calcul Excel, dans le champ de couleur blanche adjacent au produit évalué, juste en-dessous du critère applicable. Ceci garantira que l'aspect (poids ou volume) le plus problématique se voit accorder la priorité en matière de REP.

1 = Pas du tout important (< 0,5 %) en termes de fraction du flux de déchets, en volume ou en poids.

2 = Peu important (0,5 – 2,0 %) en termes de fraction du flux de déchets, en volume ou en poids.

3 = Moyen (2,0 – 3,5 %) en termes de fraction du flux de déchets, en volume ou en poids.

4 = Important (3,5 % – 5,0 %) en termes de fraction du flux de déchets, en volume ou en poids.

5 = Très important (> 5,0 %) en termes de fraction du flux de déchets, en volume ou en poids.

**3B) Pointage : Responsabilité élargie des producteurs**

Cette catégorie comprend quatre critères. Vous trouverez dans la suite de ce guide des recommandations pour l'attribution d'un pointage à chaque produit candidat. De plus, le cas échéant, des indicateurs vous sont proposés entre parenthèses à côté de chaque pointage. Saisissez chaque pointage dans la grille Excel d'évaluation, dans le champ de couleur blanche adjacent au produit évalué, juste sous le critère applicable.

**1. Est-ce qu'il s'agit d'une ressource qui, à l'heure actuelle, n'est pas recyclée, réutilisée ou autrement remise en marché après utilisation?**

1 = Il existe déjà pour ce produit un certain nombre de possibilités de réutilisation ou de recyclage, lesquelles sont largement exploitées et les bénéfices d'un programme de REP seraient limités.

2 = Il existe déjà pour ce produit un grand nombre de possibilités de réutilisation ou de recyclage, lesquelles sont modérément exploitées; un programme de REP entraînerait donc certains bénéfices.

3 = Ce produit peut être réutilisé ou recyclé de manière appropriée (c'est-à-dire que moins de la moitié des municipalités ou des détaillants, sur le territoire concerné, offrent un programme de réutilisation ou de recyclage, lequel est moyennement exploité; il est donc possible qu'un programme de REP procure des bénéfices.)

4 = Il s'agit d'une ressource gaspillée, qui, à l'heure actuelle, n'est ni recyclée, ni réutilisée ou autrement remise en marché après utilisation, à quelques exceptions près (c'est-à-dire qu'une ou deux municipalités/détaillants réutilisent ou recyclent ce produit, et que ces possibilités sont faiblement exploitées); il est donc possible qu'un programme de REP procure des bénéfices.

5 = Cette ressource n'est pas du tout réutilisée ou recyclée ou autrement remise en marché; il est donc possible qu'un programme de REP procure des bénéfices importants.

**2. S'agit-il d'un produit nuisible du point de vue de son utilisation ou de sa réutilisation; de salubrité publique; de sa collecte porte-à-porte ou de toute autre difficulté liée à l'infrastructure? Sinon, la mise en marché du produit recueilli engendre-t-elle problème?**

1 = Aucun des points énumérés ne pose problème.

2 = (Intermédiaire).

3 = Quelques-uns des points énumérés posent problème.

4 = (Intermédiaire).

5 = Tous les points énumérés posent problème.

**3. Des produits de même nature sont-ils pris en charge par un programme de REP?**

Lorsque vous évaluez ce critère, tenez compte des similitudes entre les produits d'une même famille, par exemple les appareils électriques (un programme de REP peut être en place pour les écrans d'ordinateur et les disques durs, mais non pour les imprimantes, par exemple). De la même façon, un programme de REP peut être en place pour les bouteilles de verre mais non pour les cannettes en aluminium, pour le même produit.

1 = Aucun produit analogue n'est pris en charge par un programme de REP.

2 = (Intermédiaire).

3 = Quelques produits analogues sont pris en charge par un programme de REP.

4 = (Intermédiaire).

5 = Un grand nombre de produits analogues sont pris en charge par un programme de REP.

**4. Est-il possible que la prise en charge par un programme de REP encourage la reformulation du produit (écoconception), ceci afin de réduire l'utilisation de matériaux, de ressources et de substances toxiques, en plus de limiter la production de déchets, dangereux ou non?**

1 = Il est extrêmement peu probable qu'un programme de REP encourage l'écoconception (en raison notamment de limites inhérentes à la conception du produit par rapport à la santé, à la sécurité et à la sûreté publiques).

2 = Il est peu probable qu'un programme de REP encourage l'écoconception (entre autres parce qu'il est difficile de recenser les producteurs et d'engager avec eux un dialogue constructif).

3 = Il est possible qu'un programme de REP encourage l'écoconception (notamment parce que les producteurs peuvent facilement être recensés et que ceux-ci ont fait preuve d'une certaine ouverture à la discussion des aspects environnementaux de leurs produits et des principes d'écoconception).

4 = Il est probable qu'un programme de REP encourage l'écoconception (en raison par exemple d'un grand nombre d'éléments indiquant que l'industrie est intéressée par l'écoconception).

5 = Il est fort probable qu'un programme de REP encourage l'écoconception (notamment en raison de cas recensés, sur d'autres territoires, où ce résultat a été atteint pour le même produit, ou parce que l'industrie a déjà entrepris de tels efforts visant la durabilité).

**3C) Pointage : intérêt public et politique, et état de préparation de l'industrie**

Cette catégorie comprend trois critères. Vous trouverez dans la suite de ce guide des recommandations pour l'attribution d'un pointage à chaque produit candidat. De plus, le cas échéant, des indicateurs vous sont proposés entre parenthèses à côté de chaque pointage. Saisissez chaque pointage dans la grille Excel d'évaluation, dans le champ de couleur blanche adjacent au produit évalué, juste sous le critère applicable.

**1. La population est-elle en faveur de la mise en place d'un programme de REP pour ce produit?**

Pour évaluer l'appui de la population, vous pouvez tenir compte, entre autres, de l'information provenant de sources telles que les journaux, les chaînes d'information télévisées et radiodiffusées, les centres communautaires, les associations communautaires, les conseils consultatifs municipaux et les organisations non gouvernementales en faveur de l'environnement.

- 1 = Rien n'indique que la population est en faveur d'un programme de REP.
- 2 = (Intermédiaire).
- 3 = Certains éléments probants permettent de penser que la population est en faveur d'un programme de REP.
- 4 = (Intermédiaire).
- 5 = De très nombreux éléments d'information attestent que la population est clairement en faveur d'un programme de REP.

**2. Pour ce produit, les producteurs semblent-ils prêts à mettre un programme de REP en place?**

- 1 = Rien n'indique que les producteurs sont prêts à mettre un programme de REP en place (par exemple, aucune discussion officielle ou officieuse à cet effet n'a été planifiée avec les producteurs).
- 2 = Les données ne suffisent pas pour établir clairement que les producteurs sont prêts à mettre un programme de REP en place (par exemple, aucune discussion officielle à cet effet n'est prévue avec les producteurs; toutefois, des entretiens officieux avec les principaux intéressés semblent indiquer que certains intervenants seraient ouverts à une telle possibilité).
- 3 = Certains éléments probants permettent de penser que les producteurs sont prêts à mettre un programme de REP en place (par exemple, des discussions officielles à ce sujet sont prévues avec les producteurs).
- 4 = Un nombre important d'éléments d'information permet de penser que les producteurs sont prêts à mettre un programme de REP en place (par exemple, des discussions officielles à ce sujet ont lieu régulièrement avec les producteurs).
- 5 = De très nombreux éléments d'information permettent de penser que les producteurs sont prêts à mettre un programme de REP en place (par exemple, des discussions officielles à ce sujet ont lieu régulièrement avec les producteurs et des balises existent, par exemple des commentaires préliminaires sur la structure et les principes directeurs du programme, etc.).

### 3. Le programme suscite-t-il un intérêt politique?

Lorsque vous évaluez le degré d'intérêt politique, vous pouvez tenir compte des communiqués de presse émis par le gouvernement aux échelles nationale, provinciale et municipale; des signes attestant l'existence de changements dans les politiques et les priorités du gouvernement; du financement des programmes de l'État; des discours politiques, etc., ainsi que de votre connaissance de dossiers qui prendront de l'importance, tel qu'un site d'enfouissement de grande taille qui approche son plein rendement.

1 = À l'heure actuelle, on ne démontre aucun intérêt politique pour ce programme, et on ne prévoit pas qu'un tel intérêt se manifestera dans le futur.

2 = À l'heure actuelle, on ne démontre aucun intérêt politique pour ce programme, mais on prévoit qu'un tel intérêt se manifestera dans le futur (d'après certains événements récents... on pourrait par exemple considérer comme « source d'intérêt politique prévisible » le fait que le public sait qu'un important site d'enfouissement approche son plein rendement).

3 = Le niveau d'intérêt actuel et futur pour ce programme est faible.

4 = Le niveau d'intérêt actuel et futur pour ce programme est modéré.

5 = Le niveau d'intérêt actuel et futur pour ce programme est élevé.

## Références

Santé Canada, *Symboles dangereux : Soyez en sécurité – Les produits chimiques à usage domestique : Guide à l'intention des enseignants* : [http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/cons/stay\\_safe\\_chem-soyez\\_securite\\_chim/b-1-get\\_ready-faut\\_savoir\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/cons/stay_safe_chem-soyez_securite_chim/b-1-get_ready-faut_savoir_f.html) (Explications concernant les « produits chimiques dotés de symboles de danger » qui appartiennent à la catégorie des matières dangereuses)

Statistique Canada, *Les ménages et l'environnement*, 2006, n° 11-526-XIE au catalogue.

Statistique Canada, *EnviroStats*, été 2007, n° 16-002-XIE au catalogue.

Statistique Canada, *Activité humaine et l'environnement : Statistiques annuelles 2005 : Article vedette* « Les déchets solides au Canada », n° 16-201-XIE au catalogue.

Nova Scotia's Waste Audit Guidance, à l'adresse <http://www.rafb.com/pages/Secondary%20pages/WAudit.html>.

Marbek Resource Consultants Ltd., *Assessing When to Implement Extended Producer Responsibility - A Workbook*, à l'adresse [http://www.env.gov.bc.ca/epd/epdpa/ips/resources/pdf/marbak\\_reports/workbook\\_2002.pdf](http://www.env.gov.bc.ca/epd/epdpa/ips/resources/pdf/marbak_reports/workbook_2002.pdf).